



Paris le 16 mars 2020

Monsieur le Ministre de l'Economie,

Suite au déclenchement de la phase 3 de l'épidémie de coronavirus covid-19 et à la mise en œuvre du plan de continuation, des annonces ont été faites sur la marche à suivre pour les personnels de Bercy et notamment ceux de la DGCCRF et du SCL.

Pourtant, si les consignes sont claires et cohérentes avec ces mesures pour les personnels d'Administration centrale et les services à compétence nationale qui relèvent hiérarchiquement de la DGCCRF, des retours que nous avons eus de près de 80 structures montrent qu'il n'en est rien dans de nombreux services déconcentrés relevant hiérarchiquement des Préfets. C'est la santé des agentes et des agents avec laquelle de nombreux responsables de structures jouent ! Nous soulignons que vendredi 13 mars après-midi, au lendemain de l'allocution du Président de la République, des collègues en situation de handicap ou encore des agentes enceintes se voyaient intimer l'ordre de venir travailler ce lundi 16 mars !

A notre sens, ceci montre bien que notre opposition à la RéATE, notre demande d'une administration de plein exercice pour la DGCCRF, ne sont pas des caprices de syndicalistes rétrogrades, mais viennent bien de notre expérience et des constats effectués concernant nos conditions de travail en particulier dans les DDI, où les droits des personnels de Bercy sont bien souvent bafoués !

Si vous voulez, Monsieur le Ministre, que les directives gouvernementales soient réellement appliquées, vous devez reprendre l'autorité fonctionnelle et hiérarchique sur l'ensemble des agents de la DGCCRF.

Aussi, nous demandons des consignes très claires dès ce jour : les services doivent être mis à l'arrêt à l'exception de ce qui est indispensable au contrôle de l'approvisionnement de nos concitoyen-nes, et aux produits indispensables à assurer leur protection contre le virus (masques, gels, ...).

Les collègues dont la présence n'est pas jugée indispensables en application des consignes nationales comme celles et ceux qui ont un profil à risque doivent rester chez eux. En présence de consignes locales contraires, SOLIDAIRES soutiendra les collègues devant exercer leur droit de retrait pour se protéger de l'épidémie qui nous frappe.

En outre, pour protéger économiquement nos concitoyen-nes, il est nécessaire de bloquer ou plafonner les prix des produits encore autorisés à la vente, et ce en amont de la chaîne d'approvisionnement, afin d'éviter les cafouillages qui ont suivi le blocage des prix des gels hydro-alcooliques.

Enfin, alors que la crise occasionnée par l'épidémie de coronavirus montre une fois de plus l'importance des services publics et notamment de la DGCCRF et du SCL, il est indispensable de leur donner les moyens matériels et humains d'assurer leurs missions, au quotidien mais aussi en période de crise. Il est indispensable de cesser les réorganisations en cours :

- Secrétariats Généraux Communs : les services déconcentrés doivent conserver un minimum d'autonomie de fonctionnement pour garder leur capacité à se projeter rapidement en cas de crise, mais aussi pour toutes les alertes qui sont le quotidien de la DGCCRF. Ainsi, qu'en serait-il en cas de crise si les véhicules de service partagés entre toutes les administrations d'un département étaient gérés de manière centralisée ? Qui serait le prioritaire des prioritaires ?
- Sécurité sanitaire des aliments : s'il est nécessaire d'améliorer les échanges entre les différentes unités d'alerte, les transferts ou abandons de missions ne permettront pas d'améliorer le service public. Il est temps de clore ces épisodes, les personnels méritent de mener la mobilisation actuelle au service de leurs concitoyen-nes sans cette épée de Damoclès au-dessus de la tête.
- Mutualisations : derrière ce terme, se cache, non pas, la réalité de compétences pointues à partager, mais de missions en péril dans certains départements en raison d'effectifs insuffisants. La crise actuelle montre bien que la DGCCRF doit conserver des implantations suffisamment dotées en effectif dans tous les départements du territoire.

Nous sollicitons pour les personnels en ASA en raison du coronavirus qu'il ne leur soit pas retiré de RTT, et pour les personnels en congés annuels qui se trouvent dans l'impossibilité de partir en vacances en raison de la crise actuelle de pouvoir annuler ces congés annuels.

La période n'est pas propice à diviser les personnels, c'est dans l'unité, en solidarité, que nous devons traverser les semaines qui nous attendent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Emmanuel PAILLUSSON



Co-Secrétaire Général de Solidaires CCRF & SCL

François-Xavier FERUCCI



Délégué Fédéral de Solidaires Finances